



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 19 décembre 2024

Objet : Approbation du plan de financement relatif à la restauration d'un piano forte au Musée

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 96-590 du 2 juillet 1996 relative à la Fondation du patrimoine ;

Vu le Décret du 18 avril 1997 portant reconnaissance d'utilité publique et approbation des statuts de la Fondation du patrimoine ;

Vu le livre IV du Code du Patrimoine et notamment l'article L410-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la délégation permanente de restauration de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse en date du 25 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 17 décembre 2024 ;

Considérant que le Musée de Bastia, portant l'appellation Musée de France, doit garantir, au sens du Code du Patrimoine, la pérennité et la transmission des collections qu'il conserve ;

Considérant que la Ville souhaite restaurer un piano forte Conrad Graf de 1824 ;

Considérant le coût prévisionnel de cette opération s'élevant à 70.000€ HT ;

Considérant que cette opération est éligible à une subvention de la Collectivité de Corse, conformément à son guide des aides du Patrimoine et fait l'objet d'une aide de la Fondation du patrimoine à hauteur de 30 000 € par le biais d'une convention.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'opération de la restauration d'un piano forte au Musée.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement correspondant suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------|
| Libellé | Montant HT en € | Libellé | Montant HT en € |
| Restauration d'un piano forte | 70 000 | CDC (env. 37,14%) | 26 000 |
| | | Fondation du Patrimoine (env. 42,86%) | 30 000 |
| | | Ville (20%) | 14 000 |
| Total dépenses | 70 000 | Total recettes | 70 000 |

Article 3:

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/01/2025



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.